



## Avant-propos

Berben-Masi Jacqueline

### Pour citer cet article

Berben-Masi Jacqueline, « Avant-propos », *Cycnos*, vol. 19.2 (Droit & littérature), 2002, mis en ligne en 2021.

<http://epi-revel.univ-cotedazur.fr/publication/item/847>

Lien vers la notice <http://epi-revel.univ-cotedazur.fr/publication/item/847>

Lien du document <http://epi-revel.univ-cotedazur.fr/cycnos/847.pdf>

### Cycnos, études anglophones

revue électronique éditée sur *épi-Revel* à Nice

ISSN 1765-3118

ISSN papier 0992-1893

#### AVERTISSEMENT

*Les publications déposées sur la plate-forme épi-revel sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle. Conditions d'utilisation : respect du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle.*

*L'accès aux références bibliographiques, au texte intégral, aux outils de recherche, au feuilletage de l'ensemble des revues est libre, cependant article, recension et autre contribution sont couvertes par le droit d'auteur et sont la propriété de leurs auteurs. Les utilisateurs doivent toujours associer à toute unité documentaire les éléments bibliographiques permettant de l'identifier correctement, notamment toujours faire mention du nom de l'auteur, du titre de l'article, de la revue et du site épi-revel. Ces mentions apparaissent sur la page de garde des documents sauvegardés ou imprimés par les utilisateurs. L'université Côte d'Azur est l'éditeur du portail épi-revel et à ce titre détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation du site. L'exploitation du site à des fins commerciales ou publicitaires est interdite ainsi que toute diffusion massive du contenu ou modification des données sans l'accord des auteurs et de l'équipe d'épi-revel.*

*Le présent document a été numérisé à partir de la revue papier. Nous avons procédé à une reconnaissance automatique du texte sans correction manuelle ultérieure, ce qui peut générer des erreurs de transcription, de recherche ou de copie du texte associé au document.*

# EPI-REVEL

Revue électronique de l'Université Côte d'Azur

## Avant-propos

Ce numéro ouvre une nouvelle voie pour *Cycnos* en initiant ses lecteurs à un domaine de recherches déjà bien représenté aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Allemagne alors qu'il ne commence que depuis peu à trouver des adeptes parmi les chercheurs universitaires en France. Quelques ouvrages récents en témoignent, dont deux collections d'articles : 1) entièrement consacré à la littérature française du Grand Siècle, le numéro 40 (automne 2000) de *littératures classiques* sous la direction du Professeur Christian Biet de l'université Paris X-Nanterre, porte comme sous-titre, "droit et littérature" ; et 2) sur un éventail plus vaste mais de la même inspiration, *Europe*, avril 2002, compilé et dirigé par le Professeur Eric Freedman ; et 3) un livre d'analyse présenté comme une "mise à l'épreuve du droit par les objets littéraires [... qui] souligne combien personne et sujet sont des notions porteuses de prérogatives précaires qui installe l'homme comme l'auteur dans une interdépendance de regards et de reconnaissance." par Sandra Travers de Faultrier, *Droit et littérature*, P.U.F., 2001) (compte rendu en fin de numéro).

À la différence de ces trois publications, *Cycnos* traitera principalement de "droit et littérature" dans les littératures anglophones, et cela surtout dans des œuvres qui posent la question des fractures sociale, coloniale, ethnique, sexiste, déontologique et psychologique. Afin de mettre en valeur les corpus sur lesquels le chercheur peut se pencher et l'orientation de son regard, ou bien sur le droit dans la littérature ou vice-versa, nous incorporons quelques études qui traitent d'autres littératures, mais qui démontrent l'historique de l'approche, servent de modèles de présentation et permettent de compléter un tour d'horizon.

Le présent ouvrage est bilingue, français et anglais, et se focalise sur les différentes méthodes et perspectives inhérentes à cette dualité linguistique et culturelle. Trois sous-divisions semblent s'imposer, à savoir, d'abord, le droit et la littérature chez les auteurs incontournables de la littérature anglaise, américaine et canadienne, ensuite, la discipline tramée dans le tissu des récits des grands auteurs du monde et enfin, cette approche traitée à la manière développée dans la littérature africaine-américaine. À travers ces trois divisions, on retrouve un fil conducteur qui

relie entre eux les divers titres présentés et offre au lecteur une vue d'ensemble et une ligne de continuité.

En guise d'entrée en matière, l'article de Martial Poirson, de Johns Hopkins University, U.S.A., et de l'université Paris X, France : "Si loin, si proche : Law's Stories" compare des approches théoriques américaines et françaises et offre une bonne entrée en matière de «droit et littérature". C'est aussi une "mise en accusation" de la rigidité du système français face à la vague montante d'études interdisciplinaires, et une plaidoirie qui supplie les pouvoirs qui règnent pour davantage de souplesse. Ce qui ne nie pas du tout des différences fondamentales : en effet, que le droit en question soit le "Common Law" ou le "Code Civil et Pénal" n'est pas sans impact sur les œuvres ni sur la façon de les aborder.

Le monstre sacré de la littérature américaine, Herman Melville, a laissé un opus riche en possibilités pour le chercheur. Aussi retrouve-t-on l'essai de Carol Colatrella, de Georgia Institute of Technology, U.S.A., "Summary Judgment in Herman Melville's *Billy Budd*" (publication adaptée d'un livre paru cette année aux États-Unis, *Literature and Moral Reform : Melville and the Discipline of Reading*, imprimé ici avec la permission de l'éditeur américain. Le chercheur se penche sur le conflit entre le bien et le mal, entre la soumission impossible et l'abus d'autorité. Encore une œuvre incontournable de Melville, "Bartleby the Scrivener" sert de champ d'investigation pour Matthew Guillen, de l'université de Nantes. Son texte, "Bartleby's Preferences : *Res Ipsa Loquitur*" oppose l'éthique protestante et l'indépendance d'esprit. Malgré la richesse de la critique existante sur cette nouvelle, Guillen adopte une approche juridique originale.

D'autres lois inspirent le travail de Michael Pantazakos de Benjamin N. Cardozo Law School, U.S.A. Il nous rattache aux racines les plus profondes de la littérature occidentale dans "Nomos [Droit] and Ate [déesse espiègle qui agit sans réfléchir et incite les autres à faire de même, jetée en bas de l'Olympe dans l'*Illiade*]: Lacan on 'Antigone' in Seminar VII". "Antigone" tombe à point au moment où cette pièce connaît une nouvelle vague de mise en scène. La continuité entre le comportement de l'héroïne de Sophocle et celui des protagonistes de Melville est frappante.

Avec Heidi Slettedahl Macpherson de l'University of Central Lancashire, on ouvre la voie à la critique féministe. "Courting Failure" présente la cour comme un lieu de *doli capax* féminin, du non-respect du la présomption d'innocence de l'accusée réelle ou imaginaire et l'impact de ces faits sur l'imagination littéraire des écrivains du beau sexe.

Le lien avec le travail de Randall Craig de la State University of New York at Albany, U.S.A., "Breach of Promise Trials in Victorian Law

and Literature” (suite à un livre sur ce thème publié aux États-Unis) est très étroit. Non sans un brin d’humour, ce dernier nous expose des tentatives entreprises par des femmes afin de se mesurer avec les hommes devant la cour et les rebondissements inattendus de cette situation. Ensuite, toujours dans la lignée du féminisme littéraire, Joanne Karpinski de Regis University à Denver, Colorado, U.S.A., nous présente “Real Property and Fiction”. Cette étude met en valeur l’impossibilité de l’indépendance d’action du personnage féminin au dix-neuvième siècle devant un régime juridique mis en place pour concentrer l’argent et le pouvoir entre les mains des hommes.

En langue française mais toujours autour de la femme aux prises avec la cour et la justice, Dianne Dutton de Queen’s University, Kingston, Ontario, prend une autre optique. Dans “Le rôle de la plaidoirie, de la technique juridique à l’œuvre littéraire : la mode des plaidoiries au dix-septième siècle” elle remet des textes juridiques dans leur contextes historique et culturel français, les traite comme œuvres littéraires, à l’instar du travail de Greimas sur les arrêtés, mais sur un corpus beaucoup plus fécond et spirituel. Sans s’éloigner de ce terrain fertile, Eric Freedman de l’Institut Français de Gestion et université d’Orléans change de genre en examinant le livret d’un opéra connu de tous. Dans “*Madama Butterfly : Law in Opera*”, Freedman met l’accent sur l’incompatibilité de cultures et de traditions juridiques entre les États-Unis et le Japon et jette un nouveau regard sur l’opéra comme carrefour du social, de l’institutionnel et de l’art.

De *Butterfly* à *Offred*, l’héroïne de Margaret Atwood, les deux pôles de la psychologie du personnage s’affrontent devant une situation similaire. Dans *The Handmaid’s Tale*, la “dystopie” ou l’utopie à l’envers de notre avenir sur la planète Terre se relie avec le passé biblique. Ainsi Françoise Couturier-Storey, de l’université de Nice – Sophia Antipolis, Institut Universitaire, Technique présente-t-elle “Law, the Word of God, and Subversion in *The Handmaid’s Tale*”. Cette fois-ci, le conflit et l’incompatibilité surgissent de lectures perverses de la Bible, qui “justifie” la règle de la loi des riches et puissants contre celle des pauvres et impuissants. L’espace narratif du roman est composé de prisons figuratives et réelles, mais au lieu de se donner la mort pour se sauver de l’ignominie et de la dégradation de sa vie, la femme occidentale se rebiffe et cherche la faille du système.

L’empire de la langue anglaise n’exclue pas la francophonie. Stephen Bishop, de l’University of New Mexico nous montre l’exemple en mettant la lumière sur des textes à la fois juridiques et littéraires autour d’un cas particulier dans une ancienne colonie française, le tout pimenté d’un soupçon de l’ambiance dans laquelle se déroule le récit de Margaret Atwood. “Literature in the Law: The Legal Clando in Cameroon” est une analyse faite par un littéraire issu du système

juridique anglo-américain, mais ayant fait des études de droit en Belgique, pays de Code Civil. Cet article reconfortera ceux qui défendent la cause du langage du droit comme texte littéraire, position attaquée par l'éminent juriste, Richard Posner, parmi d'autres. Sans quitter l'Afrique, Sandra Travers de Faultrier de l'Institut d'Études Politiques de Paris et Paris I, nous propose "Droit du fait et faits du droit, Gide au Congo". Né de père avocat, Gide subordonne la qualification d'homme à celle de la personne juridique, donc politique et administrative, d'autant plus vrai dans les colonies francophones.

Monika Fludernik de Freiburg University in Germany inverse le thème en traitant "The Prison as Colonial Space"; elle met l'accent sur l'importance de l'expérience carcérale dans les littératures post-coloniales des pays et groupes ethniques autrefois soumis aux régimes étrangers, tels que les pays indépendants depuis la fin de la guerre de 39, les Indiens américains, les Africains-Américains et sur l'aspect politique et réaliste de ces textes, pour inscrire l'ensemble dans le topos du monde-prison.

Pour faire la transition au volant afro-américain, Jon-Christian Suggs de John Jay Law School of City University of New York nous fournit une vue d'ensemble du droit dans la littérature et l'histoire du peuple Africain-Américain dans sa contribution, "Back to the Future: Law, Literature, and History in African American Life". C'est un bon point de départ pour apprécier à leur juste valeur des ouvrages peu conformes au canon. Et qui de moins conformiste que Zora Neale Hurston ? Son chef-d'œuvre sert de point d'appui à Alicia M. Renfroe de l'University of Tennessee at Knoxville, dans "Interrogations of Justice in Zora Neale Hurston's *Their Eyes Were Watching God*". Renfroe passe au peigne fin les procès et les témoignages autour d'un personnage féminin qui apprend à s'assumer devant le machisme et le racisme de son époque. Boudé par la critique universitaire blanche et masculine pendant des décennies, le roman est devenu une grande classique de la littérature afro-américaine.

C'est encore une femme qui s'octroie le premier rôle dans l'excellente comparaison des mondes réel et fictif faite par Stephen Casmier de St. Louis University, U.S.A. "Resisting the Frame-Up: *Philadelphia Fire and the Liberated Voices of Margaret Jones and Ramona Africa*"; celle-ci nous expose la confrontation entre trois incarnations du même individu, la femme véritablement mise en accusation à Philadelphie d'après la presse, celle telle que présentée par le procureur dans l'affaire, et le sosie littéraire et imaginaire créé par John Edgar Wideman. De ce mariage entre le journalisme et le littéraire, on passe à une analyse qui frôle le style documentaire en juxtaposant roman et jurisprudence. Car tel est le fruit de la réflexion critique dans "From *Billy to I Can't Wait on God: Building the Case for Victimization v. Self-*

Affirmation”. Comme les trois romans étudiés, cet article fait jouer les alternances entre scènes réalistes et inventions poétiques pour représenter les tentatives de révolte des victimes, les déformations de la vérité et la toute-puissance d’un régime juridique partial et punitif qui remplit les prisons et les cimetières jusqu’aujourd’hui.

Pour clôturer ce numéro sur le droit et la littérature, François Dominique Gros de l’université de Bourgogne-Dijon poste une sentinelle devant la porte. “Le « gardien de la loi » selon Franz Kafka” est une étude dans la lignée de Jean Ricardou ; en effet, Dominique met le lecteur devant les paradoxes qui sont le propre de la matière juridique, devant les plaidoiries successives infructueuses du candidat à l’entrée du Royaume du Droit, devant une analyse détaillée de la parole “à double tranchant”. Là, nous nous retrouvons tous, lecteurs et critiques, “avocats” de notre cause à la jonction du réel et de l’imaginaire, refusés le droit de passage entre ces deux royaumes aussi opposés que ceux de la vie et la mort, aussi irrécusablement liés.

Nice, 1<sup>er</sup> septembre 2002, Jacqueline Berben-Masi